



Officiers

messieurs le maire & gens de justice de
Basancourt

syndic. Humbert nicolas et tous le meunier
charpantier habitant de pontoy qui sont élus
de droit au greffe de votre seigneurie disant que
pendant le cours du mois de Janvier dernier le
syndic auroit fait faire verbalement avec
le nommé Francois Lapiida meunier au moulin
de Basancourt pour luy abatre et couper en
abre l'arbre que ledit Lapiida auroit achete
dans les bois de pontoy auquel les syndics s'en
sont portez sur les lieux dans ledit bois et
qui ont même abatus et coupe ~~la~~ dedit
abre qui appartenoit audit Lapiida et ayant
fait plusieurs voisins de bois dans ledit abre
ledit Lapiida auroit en la salubrité de les
couper sans cependant qu'il luy eut voulu
satisfaire en aucune maniere ledit et salubrité
des syndics qui ont cependant bien accomode
pour eux que les syndics ont différé pour
requies amiablement ledit Lapiida de leur
payer la somme de quatre liars six sols
pour les bois qui ont faillies pour luy que
quit ne soit pas ce qui luy aient mérité

quoy quil y en pourroit avoir d'avantage —
Requis cependant ledit lapidaire n'a voulu
leur donner aucun denier lequel les a obligés
de vous présenter leurs requêtes et le pouvoir
à les faire. il vous plaise permettre au sursis
de faire assigner ledit lapidaire pendant
vingt quatre heures de vendredy prochain dis-
cret du matin pour le voir condamner à payer
au sursis la somme des quatre livres dis-
cret pour lui pour les bois que les sursis
ont fait faire pour lui et pour le delusil
soit condamné en tous les dépens et sera
justifié. Et ainsi le sursis est intervenu
exens d'aucun denier

permis d'assigner ainsi quil est requis a
vendredy prochain dix heures du matin
à la Cour le 18 juillet 1740
Benoist

signifié donné et baillé copie des présents
au sursis lapidaire y demeurant en l'ordonnance
parlant à la personne d'une assignation a
Commissaire pour le sursis de justice de
la Cour et vendredy prochain dix heures du matin
pour répondre au sursis de présent a lequel
ne y qu'une parure sursis sursis sursis
à la Cour le 18 juillet 1740
Benoist

Coylle a Bazouville le
20. juillet 1740. B. B.
Noirel